

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 950

Rubrik: Affaires

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La morale des affaires

(y) C'est de jour en jour plus évident, plus profond aussi: la Suisse a mal à son image. Pas à celle que lui renvoient les portraitistes épais et dépassés de l'Eurovision, qui mettent les civil-e-s en costume folklorique et tous les militaires en uniforme de combat; au pire, c'est ridicule, mais ça ne tue pas. Au mieux, cela peut passer pour une contemplation humoristique de soi, avec toute la distance autocritique et amusée que cela implique.

Non, c'est à l'image que la Suisse donne d'elle-même à l'étranger qu'elle a mal. Les magazines internationaux, réputés formateurs d'opinion mondiale, ne cessent de mettre en évidence les scandaleuses particularités du système suisse, symbolisées par le secret bancaire et la neutralité politique, dont la combinaison permet de commercer avec tout le monde, aux meilleures conditions s'entend bien.

«L'autre mafia»

Dès avant l'affaire Kopp, la place financière suisse était devenue une plateforme efficace des réseaux et trafics en tous genres, surtout du genre peu recommandable. Depuis quelques semaines, ça cogne de partout, aux Etats-Unis surtout (la *Weltwoche* du 27 avril fait une bonne synthèse), et plus près de nous en Europe où *L'Evénement du jeudi* (semaine du 20 au 26 avril) évoque notre pays dans le contexte peu flatteur de «L'autre mafia – A qui profite l'horreur du Liban?».

Bref, il y avait en Suisse un peuple heureux, qui vivait caché dans ses coffres; le voilà projeté sur le devant de la scène, sous la lumière crue des projecteurs de la glasnost à l'occidentale.

Mais qu'on se rassure: à défaut de pétrole, on a beaucoup d'idées en Suisse (voir le taux de «nobélisation» record) et de la ressource comme on dit dans le langage courant et dans *Le livre de la jungle*. Or donc, nous sommes parés pour contrer les basses attaques dont notre image fait l'objet, et qui pourraient — grave perspective — nous faire douter de notre caractère propre et net: une vague de morale déferle sur les entreprises suisses, qui tiennent moult séminai-

res d'éthique et se donnent à tour de bras des codes de morale (appelée déontologie) en espérant que les bonnes pratiques suivront toujours, y compris dans les services financiers, les plus exposés aux risques de dérapage.

Les revues spécialisées annonçaient depuis un certain temps le mouvement: *Die Unternehmung*, revue suisse pour l'économie d'entreprise, consacrait déjà son numéro de décembre 1987 à «l'éthique comme défi à la théorie et à la pratique du management»; le *Bulletin* des étudiants et gradués des HEC de Lausanne reprenait le sujet, en février 1988 (n° 26), tandis que *Le mois économique et financier* de la SBS attendait mars 1989 pour inciter son rédacteur en chef à signer un éditorial sur «le flambeau de l'éthique», et à inviter le professeur Ulrich à dissenter en termes très clairs sur «les valeurs de notre système économique».

Car le tout a même quelque soubassement académique: le 1^{er} octobre 1987, le professeur Peter Ulrich donnait un premier cours d'éthique économique à l'Ecole des hautes études économiques et sociales de St-Gall, la première université de langue allemande à introduire une telle matière à son programme. Et l'idée d'un «centre d'éthique», conçu comme base de recherches multidisciplinaires, fait son chemin à Zurich, où il pourrait s'installer prochainement dans un lieu propre à la réflexion écolo-économique, soit la villa Abegg, sise tout à côté du jardin botanique.

Patrons engagés et (parfois) sincères

Pour leur part, les patrons engagés dans la sauvegarde de la morale des affaires sont bien entendu à l'œuvre: Julius Bär méditait déjà en juin 1987 dans son *Bulletin* hebdomadaire (n° 21/87) sur l'économie et l'éthique, sujet que reprenait, en novembre de la même année, le mensuel des patrons chrétiens alémaniques (*Geschäftsmann und Christ*). Tous avaient été précédés bien sûr par l'Association CANES, Convention d'actionnaires Nestlé, qui dédiait en décembre 1986 son *Cahier* n° 2 à «La responsabi-

lité éthique dans l'économie et les entreprises».

Par-delà la spontanéité et la profondeur inégales de toute cette littérature, les bonnes intentions ne se limitent pas toujours à des exercices de bonne conscience. A l'instar de ce qui se passe chez les savants et les médecins «concernés», on observe un élan sincère chez certains patrons et banquiers, soucieux d'une moralisation des affaires. Mais leur effort s'essouffle rapidement; ils se satisfont de règles déontologiques même pas toujours soumises au contrôle de la profession, ou d'accords volontaires du type «convention de diligence» dont les banquiers font une application inefficace et que certains avocats et autres gérants de fortune refusent même tout simplement d'appliquer. ■

AFFAIRES

Un coûteux blocage

(ag) La Suisse a quinze ans de retard dans la lutte contre les trafiquants de drogue. Une des causes essentielles est l'insuffisance des effectifs accordés à cette section du Ministère public (5 personnes). Des renforts ont été réclamés, en son temps, mais pas obtenus. Rigueur du *Personal Stop*. Aujourd'hui une nouvelle dotation est promise.

La Commission fédérale des banques, quoique renforcée après l'affaire de Chiasso, souffre d'effectifs insuffisants. Elle ne coûte pourtant rien à la Confédération. Les frais de son fonctionnement sont couverts par des émoluments réclamés aux banques et aux fonds de placement soumis à contrôle. Mais administrativement elle dépend du Département fédéral des finances; ses membres sont nommés par le Conseil fédéral.

Elle vient d'obtenir l'autorisation de renforcer son secrétariat qui comprend des réviseurs, des juristes, des économistes.

Sur ces deux secteurs, particulièrement sensibles, on mesure combien le blocage, par sa rigidité, a été pernicieux. A l'aune des arguments avancés par ceux qui l'ont préconisé, il a été en fin de compte la solution la plus coûteuse. ■